

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Commune de Gelos

Procès verbal du conseil municipal du douze avril deux mil vingt-deux

Le douze avril mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 20

Nombre de conseillers votants : 21

Date de la convocation : 06 avril 2021

Date d'affichage : 13/04/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric		X	M. SIAFFA	
MORISOT	Pierre-Alexandre		X		
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X	M. MORA	
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X		
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle		X	M. LALUCAA	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X		
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Mme Gouvet est candidat(e)

Mme Gouvet est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2022-16 : Compte administratif de l'exercice 2021 – budget principal communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'article L. 2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence d'un conseiller désigné par l'assemblée, Mme Barat-Touig, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal communal, dressé par Monsieur Pascal MORA, le Maire.

Le détail de l'ensemble des comptes et des restes à réaliser est présenté dans le projet de compte administratif annexé.

Conformément à la loi, le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence d'un conseiller désigné par le Conseil Municipal, ce dernier est invité à :

APPROUVER

Art 1 - Le compte administratif (ci-annexé) pour l'exercice 2021 du budget principal communal.

Délibération votée :

Pour : 19

Contre : 2 (M. AUGUSTO, Mme CASENVE-DIT-MILHET)

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, 12 avril 2022

Le Maire,

Pascal MORA